



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## assistantes maternelles

Question écrite n° 43559

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mise en oeuvre de la loi relative à la réduction du temps de travail sur l'organisation et la rémunération des assistantes maternelles. En effet, leurs employeurs, parents de jeunes enfants, plus disponibles, réduiront les périodes rémunérées aux assistantes maternelles. Par ailleurs, celles-ci, qui le plus souvent gardent plusieurs enfants, verront rarement les calendriers des parents s'adapter et leur disponibilité devra rester la même. Elles craignent donc de ne pas bénéficier des 35 heures et de perdre une partie de leur rémunération. Il lui demande en conséquence si cette situation a déjà été examinée par le ministère, et si notamment la possibilité d'une sixième semaine de congés payés a été évoquée.

### Texte de la réponse

L'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les conséquences de la mise en oeuvre de la loi relative à la réduction du temps de travail sur les conditions de travail et la rémunération des assistantes maternelles. La mise en oeuvre de la réduction du temps de travail est en effet souvent évoquée, parmi d'autres facteurs, pour expliquer une demande d'accueil à des honoraires atypiques de la part des familles, une amplitude de travail plus large pour les assistantes maternelles, et une diminution de leurs revenus. Afin d'examiner les moyens pour que la nécessaire adaptation de ce mode d'accueil - enjeu auquel sont également confrontées les structures d'accueil collectif - s'accompagne de compensations pour ces professionnelles et d'une amélioration de leur statut, l'ensemble des représentants des assistantes maternelles a été reçu au cabinet de la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées et des groupes de travail ont été mis en place afin d'étudier leurs propositions et d'approfondir les questions qu'elles soulèvent. Les résultats de ces travaux permettront d'éclairer les décisions susceptibles d'être adoptées au cours des prochains mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43559

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 janvier 2002

**Question publiée le :** 20 mars 2000, page 1735

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 459